



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RACHAT DE TMC ET NT1 PAR TF1

Les producteurs d'animation, de documentaire, de fiction, et de spectacle vivant, regroupés au sein de l'USPA et du SPFA, se félicitent des dispositions adoptées par le CSA, en complément de celles de l'Autorité de la Concurrence, à l'occasion de l'intégration de TMC et NT1 dans le groupe TF1.

L'élargissement à deux chaînes importantes de la TNT gratuite des engagements de TF1 à l'égard de la production patrimoniale, dans le cadre fixé par l'accord interprofessionnel du 22 octobre 2008, consolidera et dynamisera la contribution du groupe à la création audiovisuelle.

La fixation par le CSA d'obligations de diffusion relatives à la production inédite et au spectacle vivant montre que les accords de groupe, auxquels le SPFA et l'USPA sont favorables, sont compatibles avec la diversité et la satisfaction du public.

L'acceptation par TF1, après France Télévisions, du principe de libération anticipée des droits après la dernière diffusion acquise, ainsi que l'obligation imposée par l'Autorité de la Concurrence de diffusion effective en cas de rachat, constituent des avancées majeures au bénéfice de la circulation des œuvres. Le SPFA et l'USPA encouragent vivement le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel à étendre ces dispositions à l'ensemble des opérateurs audiovisuels.

Paris, le 30 mars 2010

Communication SPFA  
Stéphane Le Bars : [spfa@wanadoo.fr](mailto:spfa@wanadoo.fr)

Communication USPA  
Jacques Peskine : [jacques@peskine.com](mailto:jacques@peskine.com)